SNUipp-FSU 13
www.snuipp.fr/13

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La mobilisation pour Florimond Guimard a été forte, encore plus forte qu'en avril dernier. De toute la France, plusieurs milliers de manifestants sont venus à Aix-en-Provence pour le soutenir et dire, tous ensemble, « La solidarité n'est pas un délit ».

Depuis midi, des délégations aux couleurs des organisations syndicales (FSU, CGT, CFDT et Solidaires), associatives (RESF, LDH…) et politiques (PS, PCF, Verts, LCR…) se sont rassemblées sur la Place de la Rotonde pour un pique-nique avec prises de paroles. A 13 heures, une manifestation a pris le chemin du tribunal où Florimond Guimard était convoqué à 14h. Les manifestants sont restés rassemblés pour une veille citoyenne devant le tribunal jusqu'à la fin de l'audience, vers 19h30. Il y a bien longtemps, excepté en avril dernier lors de la première audience du procès de Florimond Guimard, que les rues d'Aix-en-Provence n'avaient connu pareille situation.

Florimond Guimard, jeune professeur des écoles à Marseille, militant du SNUipp-FSU et du RESF, comparaissait devant le tribunal correctionnel pour « violences en réunion, avec arme par destination, contre agents de la force publique ». Il risquait trois ans de prison et 45 000 euros d'amende.

Le 11 novembre 2006, à l'aéroport de Marseille-Marignane, il avait, aux côtés de 250 manifestants, participé à une action du RESF qui avait empêché l'expulsion de M. Douïbi, sans papiers dont les enfants étaient scolarisés dans une école marseillaise. Florimond Guimard était accusé d'avoir tenté de percuter la voiture de police dans laquelle était M. Douïbi (La voiture de Florimond Guimard étant « l'arme par destination ») ainsi que d'avoir intentionnellement manœuvré une barrière qui aurait blessé au pouce un policier qui s'était vu prescrire un jour d'ITT.

Pendant l'audience, l'examen des vidéos de la manifestation du 11 novembre 2006 à Marignane a clairement montré que les accusations retenues à l'encontre de Florimond ne reposaient sur aucune réalité.

Dans ses réquisitions le procureur en a lui-même convenu, estimant que les violences reprochées à Florimond Guimard « n'étaient pas constituées ». Il s'est déclaré dans l'impossibilité de requérir sur le chef d'accusation retenu. Soulignant les lacunes d'une procédure « ni faite ni à faire », il a demandé la requalification des faits en « rébellion », sans vraiment cacher que lui-même n'y croyait pas… Il a conclu en requérant « une peine de principe » de 2 mois avec sursis et aucune amende.

« Matérialité des faits : zéro ; intentionnalité des faits : zéro ! Ces poursuites sont une injure au droit ! » ont entamé les trois avocats de Florimond Guimard qui ont successivement et brillamment plaidé sur les faits, sur la personnalité, le parcours personnel et professionnel de Florimond et sur l'engagement des enseignants dans le RESF, pour les droits des enfants et, plus généralement, en rendant hommage à notre profession et à ses combats pour toutes les solidarités. Ainsi, au terme de ces plaidoiries non dénuées d'émotions, le RESF a été redéfini en « Réseau Espoir Sans Frontières ». La relaxe a été demandée.

Florimond Guimard s'est déclaré soulagé et satisfait à l'issue de cette journée. Ses avocats nous ont confirmé que la porte était ouverte pour que la relaxe soit prononcée.

Le délibéré est renvoyé au 21 décembre à 14h. Nous restons vigilants et nous serons avec Florimond Guimard ce jour-là.

Marseille, le 23 octobre 2007